



# UNION DES SYNDICATS FO DES SERVICES

## Bienvenue dans votre syndicat FO SERVICES!

Nous sommes des salariés du même secteur d'activité rassemblés pour créer une force solidaire afin de défendre nos intérêts collectifs et individuels.

**En adhérant, vous participez aux actions pour améliorer et défendre nos conditions de travail.**

Je soussigné(e)

Monsieur

Madame

NOM : ..... PRENOM : .....

Date de naissance : ..... Adresse .....

Code postal : ..... Ville : .....

## Déclare donner mon adhésion au Syndicat FO SERVICES.

Chaque adhérent peut régler par virement manuel ou automatique, par prélèvements automatiques (fournir un RIB et remplir le document d'autorisation de prélèvement) ou encore par chèque à l'ordre de l'Union des syndicats FO des SERVICES (paiement mensuel, trimestriel, semestriel, chèques encaissés aux mois de votre choix). Le paiement échelonné constitue une modalité de la cotisation syndicale. Il emporte toutefois engagement de l'adhérent à s'acquitter de la totalité du coût de l'adhésion.

### Cotisation annuelle

(carte annuelle et 12 timbres)  
payable en plusieurs fois :

**o employés => 144€ (avant crédit d'impôts)**

**o cadres => 192€ (avant crédit d'impôts)**

**o retraités => 96€ (avant crédit d'impôts)**

Choix paiement :

Virement

Prélèvement automatique

Chèque

*Le montant de la cotisation donne droit à un crédit d'impôts à hauteur de 66% - (Somme à déclarer dans la partie réduction et crédit d'impôt - Cotisation syndicales des salariés et pensionnés - case 7AC)*

**VOTRE ADHESION EST STRICTEMENT CONFIDENTIELLE : voir les mentions relatives à la RGPD au verso.**

Téléphone mobile : .....

Adresse mail Personnelle : .....

Nom et adresse de la société : .....

SIRET de l'entreprise (noté sur votre bulletin de salaire) : .....

Convention Collective Nationale appliquée (notée sur votre bulletin de salaire) :

Mandats :  DS  RSS  Elu CSE  RS CSE  RP  Autre : .....

Fait à

Signature

Le .....

La cotisation syndicale matérialise votre adhésion et votre participation à la vie du syndicat FO Services auquel vous êtes rattaché. Elle assure l'indépendance financière de l'organisation syndicale FO vis à vis de tous les pouvoirs, pour un syndicalisme libre et indépendant.

### Virement ou prélèvement ?

- Le virement est à l'initiative de l'adhérent (ponctuel ou récurrent), souvent gratuit pour l'adhérent comme pour le syndicat s'il est effectué par internet et sans frais en cas d'incident, notamment si le compte bancaire n'est pas approvisionné le jour où il est prévu.
- Le prélèvement est une autorisation donnée au syndicat de prélever les cotisations sur le compte de l'adhérent. Des frais sont facturés à l'adhérent et au syndicat pour chaque prélèvement, ainsi que lorsque le compte n'est pas suffisamment approvisionné.
- Pour vos cotisations, nous recommandons le virement automatique.

### Règles relatives aux cotisations syndicales

Chaque adhérent s'acquitte d'une cotisation annuelle fixée par l'Assemblée Générale, comprenant les quotes-parts reversées à la Confédération FO, à la Fédération FEC-FO et à l'Union départementale dont dépend l'adhérent et le syndicat départemental des Services.

La cotisation peut être réglée par mois, par trimestre, par semestre ou par an. Le paiement échelonné constitue une modalité de la cotisation syndicale. Il emporte toutefois engagement de l'adhérent à s'acquitter de la totalité du coût de l'adhésion.

Toute somme versée par l'adhérent reste acquise au Syndicat. Tout adhérent en retard de plus de 6 mois de ses cotisations sera considéré comme démissionnaire et rayé du Syndicat, après avis de payer resté sans réponse.

Tout adhérent désirant démissionner du Syndicat devra notifier sa décision au Secrétaire du Syndicat par courrier postal ou par mail à l'adresse [union.services@fecfo.fr](mailto:union.services@fecfo.fr)

Chaque salarié ayant un mandat FO (élu sur une liste FO au CSE, délégué syndical, conseiller du salarié, conseiller prud'hommes, ...) doit justifier d'être à jour de sa cotisation annuelle complète (carte et 12 timbres) en début d'année à son Union Départementale et à l'Union des Services.

En cas de paiement de la cotisation en plusieurs fois, le matériel (la carte et un premier timbre) est envoyé à l'adhérent dès lors que le montant versé atteint 34€ pour un ETAM ou 38€ pour un cadre. Le reste du matériel ainsi que l'attestation fiscale sont envoyés après paiement de la cotisation dans son intégralité. En toute hypothèse, l'attestation fiscale est envoyée à l'adhérent au plus tard en mars de l'année N+1 afin de lui permettre de bénéficier du crédit d'impôt sur les cotisations acquittées.

### Mentions légales sur la collecte et l'utilisation de vos données personnelles (CNIL / RGPD)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par L'Union des syndicats FO Services et sont destinées à la communication des instances de l'organisation FO envers ses adhérents. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans. Conformément à la loi « informatique et libertés » et la « RGPD », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le secrétariat de l'union des syndicats FO des Services à l'adresse [union.services@fecfo.fr](mailto:union.services@fecfo.fr)  
Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.



# UNION DES SYNDICATS FO DES SERVICES

## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Union des syndicats FO des Services à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions ci-dessous. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour prélèvement autorisé.

Veillez compléter les champs grisés

<input type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Madame
-----------------------------------	---------------------------------

NOM : .....	PRENOM : .....
-------------	----------------

Date de naissance : .....
Adresse .....
Code postal : ..... Ville : .....

Coordonnées de votre compte : numéro d'identification internationale (IBAN) :

--	--	--	--	--	--	--

Code BIC (Sur votre RIB) :

--

	<b>Titulaire du compte :</b> UNION DES SYNDICATS FO DES SERVICES 54 RUE D'HAUTEVILLE 75010 PARIS IBAN : FR76 1027 8060 3900 0225 1154 156 BIC : CMCIFR2A ICS : FR80ZZ87822B		<b>Domiciliation :</b> CCM PARIS MONTMARTRE GB 4 7 RUE LA FAYETTE 75009 PARIS RCS 338 787 351

Type de paiement :

<input type="checkbox"/> Paiement récurrent / répétitif	<input type="checkbox"/> Paiement ponctuel
---	--

Prélèvements tous les :

<input type="checkbox"/> Mois	<input type="checkbox"/> 2 mois	<input type="checkbox"/> 3 mois	<input type="checkbox"/> 6 mois	<input type="checkbox"/> 12 mois
Si aucune périodicité n'est cochée celle-ci sera par défaut mensuelle				

<b>Date de prélèvement :</b> (de préférence le 5 du mois)	<b>Montant de chaque prélèvement :</b> Cotisation annuelle divisée par le nombre de prélèvements	€
--	--	---

Fait à ..... le .....

Signature :